



Terres d'Horizon

N°87 - janvier 2021



TEMPÊTE ALEX



TOUS MOBILISÉS
pour préserver l'agriculture
de nos vallées - pages 4 et 5

TERRITOIRES

L'agriculture au coeur des **projets de territoire**

Baux ruraux, une nouvelle grille

Le **Rouret** : un projet de valorisation de terrain en maraichage

P. 6 à 9

TECHNIQUE & FILIÈRES

Alerte **influenza** : protégez vos élevages !

L'actualité du **GDS** : la BVD

Un nouveau **virus** sur les cucurbitacées

P. 12 à 16

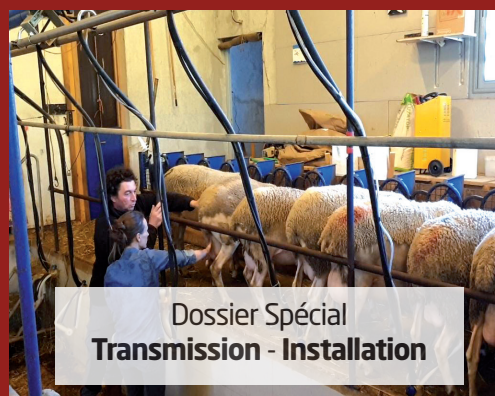
QUALITE DES ENTREPRISES



Haute Valeur Environnementale,
vers une reconnaissance accrue

P. 10

PROCHE DE VOUS



Dossier Spécial
Transmission - Installation

P. 11 - 14

CAP AVENIR



Abonnez-vous à Terres d'Horizon
«digital» pour + d'infos

P. 20



ÉDITO

MICHEL DESSUS

Président de la Chambre
d'Agriculture des Alpes-Maritimes

Arrivé au terme de cette année 2020 assombrie par la crise de la covid 19 et les autres crises sanitaires, puis par la tempête Alex, je souhaite tout d'abord avoir une pensée pour les familles douloureusement confrontées à la perte d'un proche ou à la perte de leur outil de travail, pour partie ou en totalité.

Dans ce contexte, j'adresse à toutes les agricultrices et à tous les agriculteurs ainsi qu'à l'ensemble des acteurs du monde rural maralpin, tous mes vœux de santé, de prospérité et de réussite professionnelle.

Cela étant, malgré les difficultés de l'année, il nous faut regarder devant nous. La pandémie, révélatrice de l'enjeu de notre indépendance alimentaire, marque le début d'un changement de comportements avec l'explosion des réseaux de vente directe et de la demande de produits locaux. Il nous faudra continuer d'accompagner ce mouvement, notamment, dans le cadre du plan de relance national.

2021 sera aussi l'année de notre mobilisation collective en faveur de l'installation, la transmission des exploitations et la protection des terres agricoles, pierre angulaire de notre projet pour l'agriculture des Alpes-Maritimes.

Nous devons également oeuvrer pour moderniser nos entreprises, les rendre compétitives, leur permettre de produire pour tous les marchés, de traverser les crises, de s'adapter au changement climatique et aux nouvelles contraintes environnementales et donner ainsi des perspectives à ceux qui feront l'agriculture de demain !

Les chantiers sont nombreux mais la résilience de notre agriculture tout au long de 2020 a montré notre capacité à rebondir !

Souhaitons que les premiers mois de 2021 marquent le retour à une vie plus normale qui libère l'énergie et les initiatives nécessaires pour aborder avec confiance et sérénité l'avenir.

Au nom du personnel et des élus de la Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes, je vous souhaite une bonne année à toutes et à tous.

L'invité de la rédaction

Le Rotary s'est mobilisé pour venir en aide en urgence aux agriculteurs sinistrés par la tempête Alex. C'est une première pour le Rotary que d'œuvrer pour l'agriculture française, aussi, nous avons souhaité remercier tous les rotariens et vous présenter le Rotary.



Philippe Raffin, Gouverneur du district 1730



«Le Rotary est une association de membres issus des milieux d'affaires et des professions libérales qui encouragent l'observation de règles de haute probité dans l'exercice de toute profession ainsi que l'entente entre les peuples. Approximativement 1,2 million de Rotariens sont membres de plus de 35 000 Rotary Clubs présents dans environ 200 pays. Première organisation de service au monde, le Rotary sait comment venir en aide à ceux qui en ont besoin et unir des personnes de cultures et de croyances différentes. Grâce au travail de ses clubs, à ses programmes et à sa Fondation, le Rotary rend le monde meilleur.

NOTRE DEVISE : Servir d'abord.

Depuis plus d'un siècle, nos principes directeurs ont façonné nos valeurs : service, camaraderie, diversité, intégrité et leadership.

Les membres du Rotary sont convaincus que nous devons tous passer à l'action pour résoudre les problèmes les plus pressants dans le monde. Nos plus de 35 000 clubs travaillent ensemble pour :

- promouvoir la paix
- combattre les maladies
- apporter l'eau potable, l'assainissement et l'hygiène
- sauver des mères et leurs enfants
- soutenir l'éducation
- protéger l'environnement
- développer les économies locales

C'est tout naturellement que nous nous sommes mobilisés dès le lendemain de la tempête Alex. J'ai pris contact avec la CARF et la Métropole NCA pour savoir comment nous pouvions intervenir. Mes interlocuteurs m'ont alerté sur les difficultés

des agriculteurs ayant des besoins très spécifiques en raison de leur isolement. C'est ainsi que j'ai rencontré Michel Dessus et Xavier Worbe, le 15 novembre 2020 avec Daniel Veyssi, rotarien. En effet, si nous savons collecter, nous ne savons pas comment intervenir auprès des agriculteurs. Notre partenariat est très efficace.

Ainsi, nous avons mobilisé notre réseau national (1000 clubs soit 30 000 rotariens), y compris la Belgique. Les actions des clubs ont pu financer en urgence, le 1^{er} hélicoptage (puis d'autres), l'achat de bâches pour le frêt du foin dans la Roya, la location de véhicules pour une agricultrice et les commerçants de Fontan, la fourniture de ruches et d'essaims pour un apiculteur qui a perdu 60 ruches.

A ce jour (18 novembre), nous avons récolté 30 000 € provenant des dons des rotariens et clubs de la région et de France mais aussi et à venir : la fondation des aéroports pour environ 20 000 €, le rotary club de Gardanne pour plus de 12 000 € et le district 1 700 € (Toulouse, Carcassonne, Montpellier) pour 10 000 € sur des projets précis à déterminer.

Nos actions perdurent puisque nos clubs poursuivent leurs actions dont le projet d'envergure des clubs de la Riviera (Menton, Beausoleil, Monaco, Cap d'Ail, Beaulieu, et le rotaract de Monaco) avec la vente de roses. Nous avons aussi été contactés par la Fondation des aéroports qui souhaite financer un projet à hauteur de 20 000 €. Nous travaillons avec la Chambre d'Agriculture pour déterminer si l'agriculture peut bénéficier de ce soutien et présenter un projet à la fondation».

Le District 1730

Les départements des Alpes-Maritimes, du Var, de la Corse et Monaco sont réunis au sein d'une même entité régionale appelée District 1730 qui compte environ 1 600 membres et 72 clubs Rotary.

TEMPETE ALEX

Le vendredi 2 octobre, des pluies diluviennes s'abattent sur le département. En quelques heures, la Roya, la Vésubie et la Tinée sortent de leurs lits, dévastant les vallées. Dès le lendemain, la Chambre d'Agriculture active sa cellule de crise et organise l'aide aux éleveurs. Depuis plus d'un mois, nos équipes travaillent en continu. Si les actions finales (hélicoptage, acheminement du foin) sont visibles, il y a, au préalable, tout un travail de recensement, de repérage, de logistique, de recherche de partenaires, mené par les équipes administratives de la Chambre d'Agriculture.

Evaluation des pertes directes au lendemain de la tempête

Notre première difficulté a été de pouvoir contacter les agriculteurs, le réseau ayant été indisponible pendant plusieurs jours.

150 agriculteurs ont signalé des dégâts et des difficultés d'accès aux exploitations

- 6 bâtiments d'exploitation détruits et une maison d'habitation
- 10 exploitations coupées de tout sur la Roya
- perte de pâturages, les terrains ayant été emportés. Environ 100 hectares ont disparu
- perte d'animaux et troupeaux isolés

Nos partenaires non institutionnels ont déjà financé plus de 72 000 €.

Héliportages d'urgence

Dès le 5 octobre, la Chambre d'Agriculture affrète un hélicoptère pour survoler les vallées et avoir une vue d'ensemble de la situation, évaluer les besoins de première nécessité et monter des éleveurs dans leurs alpages pour s'assurer de l'état des animaux.

Au total, 7 héliportages ont été organisés pour couvrir les besoins en matériel et en alimentation animale.

Coût direct de l'opération : 33 700 €



VIDEO



Interview du président Michel Dessus



VIDEO



interview de Benoît Esmengiaud

Transport de foin dans la Roya

L'accès routier de la Roya ayant été compliqué, voire impossible au delà de Breil, la Chambre d'Agriculture intervient auprès de la SNCF pour ouvrir une ligne de frêt, dès le 14 octobre, afin de livrer du foin commandé par des éleveurs du secteur de la Brigue. Il a fallu remplir toutes les spécifications d'un cahier des charge avant le départ du 1^{er} train, le 29 octobre, pour Saint Dalmas. Pendant 6 semaines, 100 tonnes de foin seront acheminées vers Saint Dalmas, La Brigue et Fontan.

Le coût direct de l'opération (dont déchargement à Saint Dalmas) est pris en charge par la CARF.



Michel Dessus et Pascal Lelous ont déchargé le foin des remorques sur le train, à la gare de Saint Roch, à Nice.



Au plus près des agriculteurs

- Le Président, Michel Dessus, s'est rendu dans la Roya et dans la Vésubie soutenir les éleveurs et participer aux opérations d'approvisionnement en matériel et en vivre.
- Les maraichers du littoral et des départements voisins ont fait don de légumes, transportés grâce à notre plateforme «06 à table».
- Le Cerpam et la FRGDS ont organisé la descente des troupeaux qui étaient en estive, la neige s'étant annoncée quelques jours après la tempête.

Opération don de foin

Pour passer l'hiver, 1000 tonnes de foin sont nécessaires par vallée. Un très bel élan de solidarité permet de compléter les achats déjà réalisés par les éleveurs. L'opération, menée par les JA06, la FDSEA06 et la Chambre d'Agriculture, a débuté le 5 novembre. Les élus des structures ont assuré le déchargement et le chargement des dons de foin.

La difficulté demeure l'approvisionnement puisque l'état des routes ne permet pas d'acheminer les remorques.

La Métropole Nice Côte d'Azur a mis à disposition un espace de dépôt sur le MIN. Des camions (10 tonnes) avec chauffeurs sont mis à disposition par MNCA et le Département pour transporter le foin dans les vallées.

Merci aux FDSEA et aux JA pour leur mobilisation et leur générosité.



Grâce à nos partenaires, nous avons pu être à vos cotés ! Merci



et aussi, les services de l'Etat, la SNCF, l'ordre national du mérite

La Métropole Nice Côte d'Azur et le Département 06 ont mis débloquent des aides d'urgence pour les agriculteurs.

 **Elu référent : Michel Dessus**



Entretien et gérer le patrimoine agricole public



- Administrer les **pâturages** et les **terres agricoles**
- Entretien les **bâti**s agricoles selon les normes
- Optimiser l'usage de vos **terrains agricoles**



Prévenir les risques naturels, les conflits d'usage

- Limiter les **inondations** et les **incendies**
- Gérer la **divagation** des animaux
- Améliorer la **mixité des usages**



Protéger l'environnement

- Gérer la ressource en **eau**
- Lutter contre l'imperméabilisation des **sols**
- Mettre en oeuvre un plan **climat air-énergie**



Aménager le territoire

- Identifier et localiser le **potentiel agricole**
- Réglementer les activités des zones **agricoles et naturelles**



La Chambre d'Agriculture, partenaire incontournable de la réussite de vos projets





Territoires # Proximité # Politique locale

Offrir à la population une alimentation locale

- Approvisionner les **cantines scolaires** en produits locaux
- Créer des **marchés** de producteurs
- Ouvrir des **magasins** de produits locaux
 - Rendre les **espaces publics** productifs
 - Créer de nouvelles **fermes**



Dynamiser le territoire

- Attirer et accueillir de **jeunes agriculteurs**
- Développer le **tourisme vert**
- Développer les **emplois**



Renforcer la notoriété et l'identité territoriale

- Créer une **identité** grâce à une filière agricole
- Associer votre territoire à un **produit** local
- Entretenir le **paysage** agricole emblématique
- Créer des **événements** locaux autour de l'agriculture
- Inciter les agriculteurs à **ouvrir leur ferme**

VOUS ÊTES ÉLU(E)

et vous avez l'ambition de mener à bien vos projets pour votre territoire : développer l'aménagement tout en gérant le foncier agricole, structurer et valoriser l'offre alimentaire, gérer durablement la ressource en eau, la qualité de l'air, accompagner la transition énergétique, maintenir la biodiversité, encourager l'économie circulaire ...

Pour vous accompagner face aux défis à venir, la Chambre d'Agriculture propose des prestations de conseil et d'expertise, dans une vision concertée et au plus près de vos réalités.

Contactez nos équipes pour

- faire le point sur votre **PATRIMOINE AGRICOLE**
- identifier les grands **ENJEUX** agricoles de votre territoire
- élaborer ou partager **VOTRE PROJET AGRICOLE** de mandature

Contact

Laura Ruiz : 04 93 18 45 09

Etude # Conseil # Ingénierie

Le Rouret

Projet agricole sur la commune du Rouret : vers une installation en maraîchage diversifié

La Chambre d'Agriculture a effectué, le 20 octobre, une restitution de l'étude menée sur des parcelles agricoles du Rouret. Cette réunion a permis des échanges constructifs sur les conclusions et sur les suites à donner à ce projet : un pas de plus vers la remise en culture de ces terrains !

Remettre en culture des parcelles communales pour redynamiser l'activité agricole

Propriétaire de plusieurs parcelles agricoles dispersées sur le territoire, la commune du Rouret souhaite les réunir au sein d'un unique projet, afin de redévelopper l'agriculture sur la commune.

Il s'agit de parcelles aux caractéristiques hétérogènes, où plusieurs valorisations sont envisagées : maraîchage, oliviers, amandiers, vignes.

Une expertise technico-économique menée par La Chambre d'Agriculture

La commune a sollicité la Chambre d'Agriculture, dans le cadre de son partenariat avec la CASA, pour réaliser une étude afin de connaître, avec précision, la qualité agronomique de ses terrains, le coût nécessaire à leur remise en culture et la viabilité d'un projet agricole sur ces parcelles.

Des visites de terrain ont été effectuées avec les conseillers en maraîchage, en oléiculture et en arboriculture pour déterminer les caractéristiques agronomiques de chaque parcelle, et valider les hypothèses de valorisation évoquées.

Les conseillers d'entreprise ont été sollicités afin de vérifier la viabilité économique du modèle agricole proposé, ainsi que sa faisabilité réglementaire.

La Chambre d'Agriculture a déterminé que la rentabilité du projet était limitée, fortement dépendante d'une surface en maraîchage qui est restreinte et à réaménager, considérant l'aménagement actuel en restanques.

De nouvelles opportunités pour la mise en œuvre d'un projet viable

Au vu des motivations de la commune et des conclusions de l'étude, la commune du Rouret souhaiterait intégrer au projet une parcelle récemment acquise par la commune : cela permettrait de changer la configuration des ateliers proposés, pour faciliter la faisabilité technique du projet tout en consolidant sa faisabilité économique, ce qui constitue une véritable opportunité pour réaliser une installation viable sur la commune.

Prochaine étape : passer en phase opérationnelle !

La mairie souhaite rapidement réaliser les travaux de remise en état préconisés pour accueillir un porteur de projet dans les meilleures conditions et dans les meilleurs délais. La Chambre d'Agriculture sera alors mobilisée pour la recherche de candidats et diffusera l'appel à candidature sur ces canaux de communication.

Les baux ruraux 2020/2021 revalorisés



Astuce web !
Cliquez sur la flèche pour accéder
aux tableaux des valeurs
et à l'arrêté.

Une revalorisation substantielle de la location de terres nues en plaine

La commission consultative paritaire des baux ruraux a approuvé, au mois de septembre, les nouveaux arrêtés des baux ruraux, applicables au 1^{er} octobre 2020. Ces arrêtés fixent les fourchettes de négociation de prix pour les baux des terres nues, des bâtiments d'exploitation et d'habitation.

La principale modification est l'augmentation substantielle des montants maximaux possibles, sur les terres nues mais aussi les bâtiments. Les différents membres de la commission, qu'ils soient propriétaires ou locataires, partagent le point de vue que les prix maximaux précédents étaient trop faibles sur certaines localisations.

Sur la plaine du Var par exemple, cette revalorisation permet aujourd'hui d'augmenter le montant du bail rural d'un terrain nu de qualité optimale à 5 000 € par hectare et par an, contre 1 280 € auparavant !

La valeur locative maximale peut désormais être mesurée avec beaucoup plus de précision, grâce à la définition d'un « nombre de points de la terre », calculée selon une grille de notation annexée à l'arrêté des baux ruraux et prenant en compte pas moins de 14 critères.

Un message envoyé aux propriétaires fonciers pour les inciter à remettre en culture leurs terrains agricoles non exploités.

Le prix de location des terrains agricoles est régulièrement cité comme l'un des freins majeurs de la reconquête des terres en friche. Conscientes des difficultés d'accès au foncier pour la jeune génération agricole, et soucieuses de lui offrir des perspectives, la profession agricole et la Chambre d'Agriculture se sont mobilisées sur le chantier de revalorisation du montant des baux ruraux.

Plusieurs réunions de travail ont été nécessaires pour redéfinir ces nouvelles fourchettes de montants de location, l'objectif étant de retrouver un meilleur équilibre entre la valeur patrimoniale des terrains et leur valeur productive.

Un enjeu important en termes d'installation et de production locale

Les organismes agricoles espèrent ainsi inciter les propriétaires à louer leurs terres, afin de mobiliser l'ensemble du foncier agricole, notamment en friche, et répondre à deux objectifs :

- renforcer de véritables filières de commercialisation (circuits courts, approvisionnement des cantines scolaires...),
- permettre à plusieurs jeunes agriculteurs de créer leurs fermes ou de s'agrandir, et ce afin d'offrir une alimentation saine et locale au plus grand nombre.

L'arrêté est disponible sur notre site internet et sur le site internet de la Préfecture des Alpes-Maritimes.

Cf article de juin 2020 sur le rôle de la commission des baux ruraux et sa composition.

« Cette révision ne concerne pas les conventions de pâturage ! »

Elu référent : Jean-Philippe Frère

Votre interlocutrice à la CA06 : Laura Ruiz



Giuseppe
Sergi,

viticulteur et

Président du Comité Technique
Safer 06

Succédant à Jean-Philippe Frère, Giuseppe Sergi a pris la Présidence du Comité Technique Safer depuis le mois de juin 2020.

«Je remercie le Président de la FDSEA06 qui a proposé ma candidature à la Safer et son bureau pour la confiance pour le poste dans les Alpes-Maritimes. Petit rappel, le syndicalisme (FDSEA) a créé les safer en 1969, raison pour laquelle, les FDSEA proposent un Président au Comité technique départemental.

Au sein du Comité, je vais poursuivre le travail déjà réalisé pour préserver les terres agricoles. En tant que Président du Comité technique de la Safer, (appareil politique de la Safer), je veillerai à ce que tous les organismes puissent s'exprimer en toute équité et courtoisie.

Mon objectif est que nous puissions prendre la position la plus juste pour trouver des candidats sérieux avec des projets qui semblent le plus viables pour maintenir l'agriculture ou la relancer.

Pour préserver notre agriculture et permettre à la jeune génération de prendre la relève, nous sommes à la recherche de terres agricoles.

D'une part, nous incitons les cédants à transmettre leur exploitation et d'autre part, nous mettons à disposition des propriétaires fonciers des outils leur permettant une valorisation de leur bien.

Je suis toujours atterré de voir d'anciennes terres agricoles abandonnées, alors qu'elles pourraient être valorisées !

Je me réjouis de l'implication des collectivités pour leur engagement sur le foncier agricole. Je citerai tout particulièrement la Métropole Nice Côte d'Azur qui a annoncé un budget de 18 millions d'euros (sur 6 ans) pour consolider le foncier. En effet, plus de la moitié des terrains de la plaine du Var ne seront plus cultivés dans les 5 ans.

Nous avons tous notre part de responsabilité pour relever ce challenge et la Safer s'investira dans ce défi !

Qualité des entreprises agricoles



Le crédit d'impôt HVE

Inscrit dans le Plan de Relance Gouvernemental, un budget de 76 millions d'euros sera consacré au Crédit d'Impôt HVE pour une durée de 2 ans à partir du 1^{er} janvier 2021. Ainsi, les exploitations certifiées HVE pourront prétendre à cette aide qui pourrait s'élever à 2 500 € (en cours de validation par le ministère de l'Agriculture). Celle-ci sera cumulable avec le crédit d'impôt pour l'Agriculture Biologique (3 500 €) et plafonnée à 5 000 €.

HVE = produits français

Le logo représente un produit « issu d'une exploitation Haute Valeur Environnementale ». Il s'agit d'une certification française qui garantit donc des produits provenant d'exploitations françaises et certifiées HVE.

Pour les produits transformés, 95% des ingrédients doivent provenir d'une exploitation HVE pour pouvoir utiliser ce label à des fins commerciales. Ce qui complique la tâche, comme pour les producteurs de confitures par exemple, car il n'existe pas de sucre HVE. Cependant, le groupe TEREOS situé dans le Loiret est entré dans la brèche en certifiant 400 hectares de betteraves sucrières.

HVE, la passerelle entre «06 à table !» et la Loi EGAlim

Notre plateforme de distribution de produits locaux à destination des collèges et lycées du département, «06 à table !», est concernée par la Loi EGAlim pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous.

La Loi EGAlim, entrée en vigueur le 30 octobre 2018, a pour objectif au 1^{er} janvier 2022, que les restaurations collectives soient pourvues d'au moins 50 % de produits de qualité et issus d'une agriculture durable dont au moins 20 % de produits biologiques. Plusieurs cahiers des charges répondent à ces critères qualitatifs dont celui de HVE.

Comment s'engager dans la certification environnementale ?

La certification Haute Valeur Environnementale est accessible à toutes les exploitations agricoles respectant la réglementation et engagées dans des pratiques économes en intrants (produits phytosanitaires, engrais, irrigation) et avec un minimum d'infrastructures agroécologiques (bandes enherbées, arbres, haies, etc.).

La Chambre d'Agriculture des Alpes-Maritimes vous accompagne dans les démarches de la certification HVE avec le soutien du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes qui pourra prendre en charge les frais liés à la réalisation des diagnostics nécessaires à son obtention.



Vous inscrire à notre prochaine formation
ou pour plus d'informations,
Votre conseiller référent : Jean-Baptiste VALJAN – 06 28 79 67 41
jbvaljan@alpes-maritimes.chambagri.fr

Transmettre & Installer

La tendance actuelle, observée à l'échelle du département, dépeint un profil néorural des porteurs de projet et des nouveaux installés. Souvent en reconversion professionnelle, ils s'installent autour de 40 ans en création d'une nouvelle exploitation.

Les installations en filières animales et végétales sont assez équilibrées, avec une prédilection pour le maraîchage, les activités équinées (élevage et activités de centres équestres, location, etc.) et l'élevage de petits ruminants.

Les informations qualitatives du PAI¹ permettent de mettre en lumière les motivations de ce public, en quête d'un projet de vie et d'un modèle agroalimentaire « à taille humaine » et « respectueux de l'environnement ».

Les transmissions sont plus rares, surtout hors cadre familial, soulignant davantage la difficulté de pérenniser les structures existantes, que d'assurer le renouvellement des générations en agriculture. On peut supposer que ce déficit de transmission accentue la difficulté de trouver du foncier et renforce le premier frein à l'installation.

Nous irons aussi à la rencontre de Delphine et de Rachid, deux «hors cadre» qui ont repris des fermes avec une grande implication des cédants.

« J'ai 57 ans, il est temps de préparer mon départ à la retraite et de réfléchir à la transmission de mon exploitation, je m'adresse au PAT ».

Philippe Perrot

06 28 79 67 65 - 04 97 25 76 48

pperrot@alpes-maritimes.chambagri.fr

² Point Accueil Transmission

« Je connais un jeune qui souhaite reprendre ou qui cherche à s'installer, je lui conseille de rencontrer le PAI ».

Tiphaine Le Bris

06 27 63 78 55

installation@alpes-maritimes.chambagri.fr

¹ Point Accueil installation



Transmettre, c'est Installer !

En 2019, le département des Alpes-Maritimes a accueilli 76 nouveaux chefs d'exploitation sur 47 nouvelles structures (29 installations en reprise ou en association sur des fermes existantes).

La moyenne d'âge des nouveaux installés est de 42 ans.

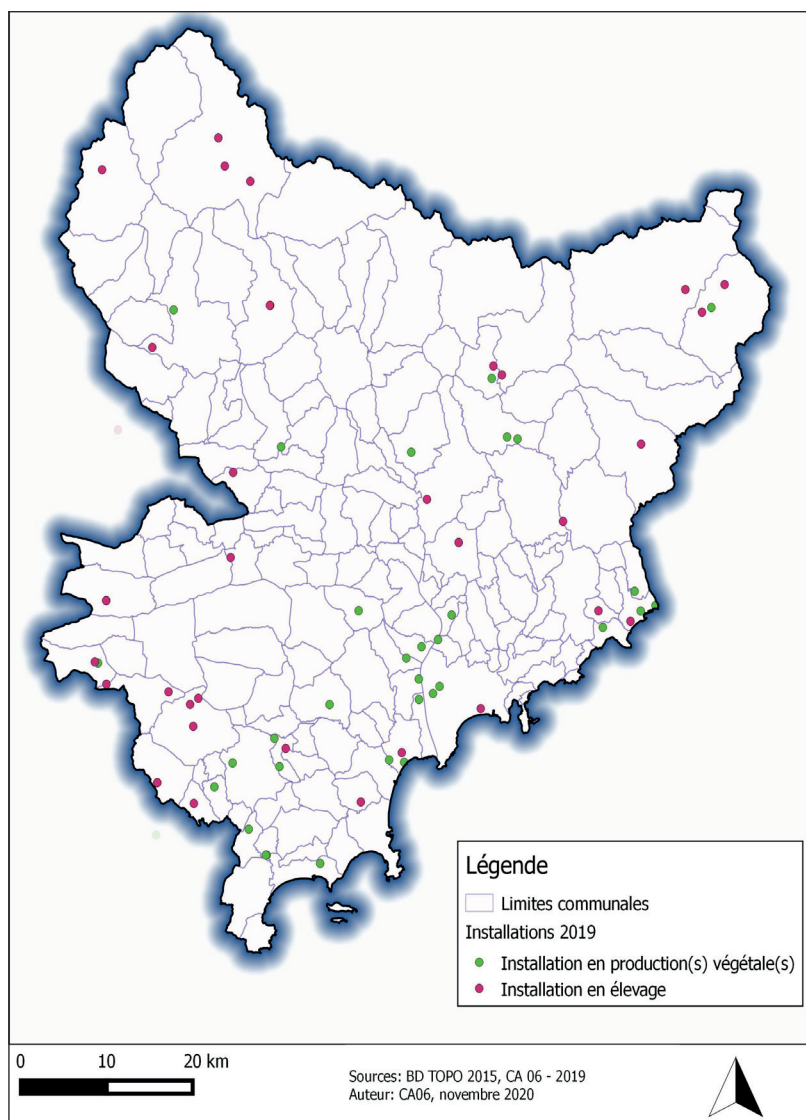
Seulement 38 de ces nouveaux chefs d'exploitation se sont installés avant leur 40 ans, et seulement 15 d'entre eux ont moins de 30 ans.

Agriculteurs ou Agricultrices ?

Ces nouveaux installés sont majoritairement des hommes (37% de femmes).

Sur les 28 femmes nouvellement installées, plus de la moitié (15) se sont installées en reprise d'exploitation, exclusivement dans le cadre familial, ou en société avec un associé, souvent masculin. Une majorité de femmes s'installe ainsi en pérennisant l'exploitation du conjoint ou du père.

Contrairement aux femmes, les hommes devenus chef d'exploitation en 2019 se sont installés seul en création d'une exploitation individuelle (35 contre 13 installations en société/reprise).



Reprise ou création ?

Sur l'ensemble des nouveaux agriculteurs des Alpes-Maritimes, nous observons :

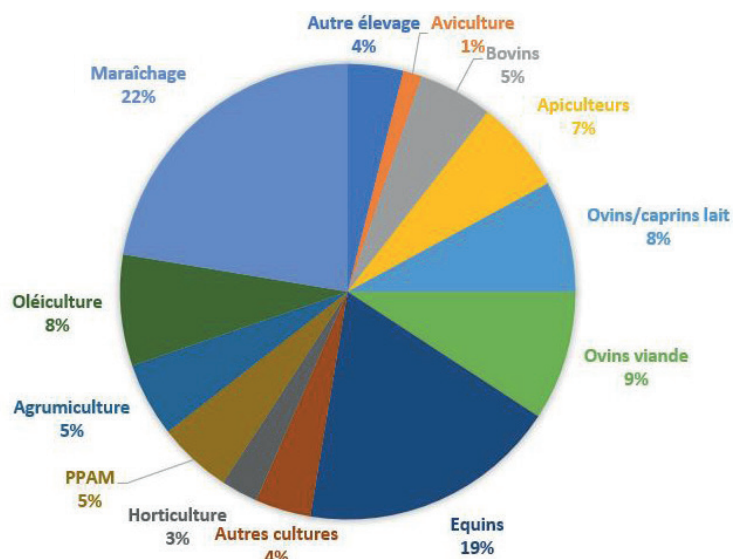
- 41 installations en création d'une exploitation individuelle,
- 11 installations en création d'une société d'exploitation agricole,
- 11 associations sur des exploitations pré-existantes,
- 7 reprises dans le cadre familial,
- 3 reprises hors cadre familial
- 3 autres cas (transfert du siège d'exploitation d'un autre département, etc., installation en individuel suite à la dissolution d'une société).

Concernant l'orientation technico-économique

des 76 nouvelles installations,

- 36 sont en production végétale
- 40 en production animale, avec une majorité de maraîchage et d'équins.

On retrouve autant d'installation en société et de transmission en filière animale qu'en filière végétale.



 Votre interlocutrice à la CA06 : Tiphaine Le Bris

J'aimerais Transmettre, mais ...



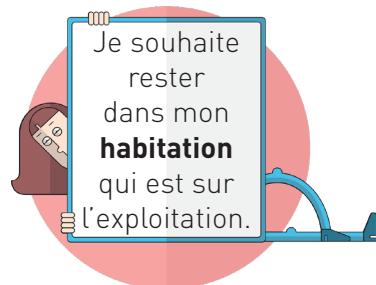
- Inscrivez votre exploitation au RDI, ce site est bien connu des repreneurs.
- Contactez la SAFER mais uniquement si vous vendez !
- Informez votre conseiller du Point Accueil Transmission qui transmettra votre offre au Point Accueil Installation
*Contact : Philippe Perrot
06 28 79 67 65*

Louez !

- Pour sécuriser l'activité professionnelle d'un jeune, le bail à ferme est conseillé. Vous pouvez aussi utiliser d'autres baux adaptés à votre situation.
- Dans les Alpes-Maritimes, les baux ont été revalorisés en octobre 2020 pour améliorer vos fermages.
*Contact : Laura Ruiz
06 73 49 49 75*



C'est tout à fait possible !
Spécifiez-le dès le départ pour que la cohabitation se passe bien et établissez des règles dès l'arrivée du repreneur.



- Je m'assure de la valeur de mon exploitation en réalisant un diagnostic d'exploitation à reprendre.
- Le saviez-vous? Il existe des structures «porteuses de foncier», comme Terres de Lien, la SCIC Terre Adonis.
- Et si vous recherchez plusieurs repreneurs ?
*Contact : Philippe Perrot
06 28 79 67 65*



C'est bien dommage !

Votre exploitation a très certainement de la valeur et permettrait à un repreneur de perdurer le travail de «toute votre vie». Vous préférez laisser votre terrain en friche ?



Je cherche un repreneur, je pense

RDI !

<https://www.repertoireinstallation.com>

- Diffuser vos offres
- Vous mettre en relation avec de futurs repreneurs de toute la France

Le Répertoire Départ Installation

Liste des offres

Affiner ou modifier votre recherche

9 offre(s) correspond(ent) à votre recherche

- vente d'un verger oléicole de 2 ha avec une maison
vente verger oléicole dans l'arrière pays - Offre n° 062005
Département 006 - ALPES-MARITIMES
Type d'exploitation: Individuelle
Description:
- vente d'un verger oléicole de 2.3 ha avec une maison
vente verger oléicole dans l'arrière pays - Offre n° 062006
Département 006 - ALPES-MARITIMES
Type d'exploitation: Individuelle
Description:
- terrains de montagne pour création d'une société agricole
propriétaire ouvert à tout projet - Offre n° 062004
Département 006 - ALPES-MARITIMES
Type d'exploitation: En association ou société
Description:

«J'ai connu le RDI grâce à mon conseiller élevage de la Chambre d'Agriculture. Je conseille de commencer les publications au moins un an avant l'arrêt de l'activité pour avoir le temps de trouver un candidat qui corresponde à l'exploitation. Grâce au RDI, j'ai été contacté par Rachid, qui va reprendre aujourd'hui mon exploitation».
Eric Siri, futur cédant

Répertoire Départ Installation, comment ça marche ?

- 1) Notre conseiller Transmission vous aide à **définir votre offre** d'exploitation ou d'association (description de l'exploitation, date et mode de cession, place et profil de l'associé...).
- 2) Dès validation de l'annonce à diffuser, votre inscription au Répertoire Départ Installation est effective. La **recherche d'un repreneur** ou d'un associé peut alors démarrer, dans le respect de la confidentialité.
- 3) Votre offre sera diffusée sur le site internet avec votre accord.
- 4) Notre conseiller vous met en **relation avec des porteurs de projet** en veillant à l'adéquation des projets de chacun.
- 5) **Vous rencontrez** le ou les candidats intéressés par votre offre.

*Contact : Philippe Perrot
06 28 79 67 65*



Pour vous, comment ça s'est passé ?

Delphine Jaumouille est actuellement en stage parrainage avec Eric et Hélène, associés au Gaec de Porte Rouge (Levens), qui ont décidé d'arrêter.

Delphine et son conjoint, Charles, ont auparavant travaillé dans l'évènementiel avant de se tourner vers l'agriculture.

Après 4 ans de formation, la recherche d'une exploitation a été difficile : d'abord dans les Alpes-de-Haute-Provence où Charles a passé son BPREA, puis dans leur région d'origine, en Dordogne. Un jour, un ancien formateur de Charles lui parle de la bergerie de Porte Rouge à Levens qui cherche à remplacer deux associés.

Du côté des cédants, «c'était - aussi - difficile de trouver des candidats qui correspondent à notre souhait et qui avaient nos valeurs», confie Eric. Recrutement d'autant plus difficile qu'un des associés, Vincent, reste sur l'exploitation.

Cette transmission est avant tout une histoire humaine !



Rachid Darham

est informaticien ... parce que c'était bien !

Un accident l'oblige à s'arrêter

et il réalise que sa vie n'est pas derrière un ordinateur mais «au champ»!

2017 : «Fais donc une formation avant de te lancer», lui souffle Pascale Clerc, conseillère élevage à la Chambre d'Agriculture. «Ce fut le meilleur conseil que l'on a pu me donner» !

Delphine et Charles décident alors de réaliser un stage de 1 mois, dans le cadre de leurs parcours «PPP», en juillet. Essai concluant pour les deux parties prenantes ! En septembre, ils emménagent à Levens, inscrivent leur fille à l'école et commencent leur intégration au sein du Gaec.

Delphine dépose une demande de DJA et s'apprête à passer son BPREA en 2021, après son installation.

«Des jeunes qui veulent s'investir, pérenniser le travail qui a été réalisé, ça existe ! Il faut prendre le temps d'apprendre auprès des cédants, de s'imprégner de leur savoir-faire. Cela leur demande de la patience, surtout avec nous qui sommes «hors-cadre», de la bienveillance et de l'empathie. La passation, pour qu'elle fonctionne est un travail d'équipe.»

Retrouvez notre reportage complet

- Episode 1 : [De la Dordogne aux Alpes-Maritimes - de l'évènementiel à l'agriculture](#)
- Episode 2 : [Enfin la ferme idéale](#)
- Episode 3 : [Nous nous intégrons à la bergerie de Porte Rouge](#)

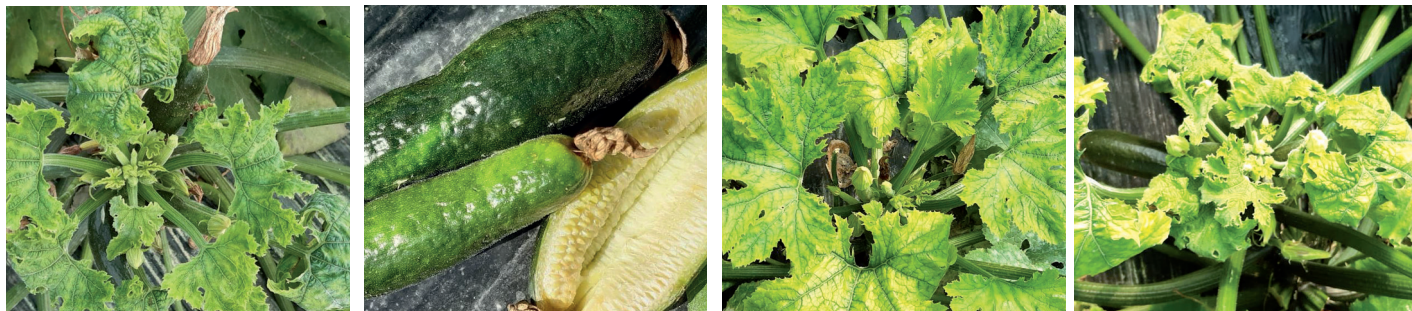


BPREA en poche et quelques solides expériences, est venu le temps de trouver une exploitation.

«J'ai trouvé la ferme d'Eric sur le Répertoire Départ Installation. Le prix de départ était trop élevé pour moi mais la ferme a du bon potentiel et correspond à nos exigences».

Après 3 mois de négociation, la Safer finalise la vente. Rachid, aujourd'hui en stage parrainage auprès d'Eric, a déposé une DJA et s'installera en juillet 2021.

Alerte nouveau **virus** sur **Cucurbitacées**



Crédit photos : Antoine Dragon (CETA du Soleil) et Jean-Luc Delmas (CETA Durance Alpilles)

Le virus Tomatoleaf curl New Delhi virus (ToLCNDV), présent dans certains pays européens (Espagne, Italie, Portugal, Grèce...), a été détecté en septembre 2020 en régions Occitanie et Provence-Alpes-Côte-d'Azur.

Ce virus est connu en Europe pour les dommages qu'il peut causer aux cultures de courgettes, de concombres, melons et pastèques.

En Inde, il est extrêmement virulent sur les cultures de tomates (d'où son nom).

La littérature fait états également d'hôtes tels que la pomme de terre, l'aubergine, le poivron et le potiron.

Le virus est transmis par l'aleurode *Bemisia tabaci*. Il ne se transmet pas par la semence saine certifiée, les outils de taille et le contact.

Reconnaître les symptômes

Les infections se manifestent surtout sur les jeunes feuilles qui s'enroulent, jaunissent, se recroquevillent et restent de petites tailles. Les fruits présentent un gaufrage. La croissance des plantes peut être fortement ralentie, voire complètement bloquée.

Pas de lutte contre le virus!

Comme tout virus, il n'existe pas de moyens de lutte pour guérir une plante contaminée. Les moyens sont donc limités à la gestion du vecteur (*Aleurode Bemisia tabaci*) ainsi qu'à l'élimination des plantes atteintes. Il s'agit d'un organisme de quarantaine devant faire l'objet d'une lutte obligatoire au titre de la réglementation européenne relative à la santé des végétaux.

Sources : (accès direct en cliquant sur le lien)

• agriculture.gouv.fr

<https://agriculture.gouv.fr/sante-des-vegetaux-un-virus-sattaquant-aux-courgettes-concombres-et-melons-detecte-pour-la-premiere>

• www.eppo.int

https://www.eppo.int/ACTIVITIES/plant_quarantine/alert_list_viruses/tomato_leafcurl_newdelhi

• ephytia.inra.fr

<http://ephytia.inra.fr/fr/C/20233/Courgette-courges-Tomato-leaf-curl-New-Delhi-virus-ToLCNDV>



➤ Votre interlocutrice à la CA06 : Sabine Risso

Le point sur *Xylella fastidiosa*

Certaines dispositions du règlement sanitaire codifiant les mesures de lutte contre la bactérie *Xylella fastidiosa* ont été modifiées.

La zone tampon est réduite à 2.5 km au lieu de 5 kilomètres. Cet allègement complique la circulation des végétaux dans notre département.

La conséquence première est l'augmentation du nombre d'exploitations devant mettre en place des systèmes dérogatoires pour la vente des végétaux spécifiés (voir liste sur notre site internet)

Le Président Michel Dessus a saisi à de nombreuses reprises l'administration pour éclaircir un certain nombre de points, dont la prise en charge des analyses moléculaires, le statut du MIN, les modalités d'attribution du système dérogatoire.

En ce début d'année nous n'avons toujours pas de réponses du ministère. L'administration nous précise toutefois qu'aucun contrôle ne sera effectué dans les exploitations avant un cadrage des éléments ci-dessus.

Votre interlocuteur à la CA06 : Jean-Luc Belliard



Pour connaître la liste des végétaux, cliquez sur la flèche et rdv sur notre site internet !



Influenza aviaire

risque élevé sur tout le territoire

Après plusieurs pays du Nord de l'Europe, la France a détecté un foyer d'Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP), de souche H5N8, en Haute-Corse, dans les Yvelines puis dans d'autres départements, notamment dans le sud-ouest.

Le ministre de l'Agriculture et de l'Alimentation, Julien DENORMANDIE, a réuni l'ensemble des services du ministère et le Laboratoire national de référence et a décidé de placer l'ensemble du territoire national métropolitain en niveau de risque « élevé » à compter du 17 novembre 2020.

A ce titre, les mesures suivantes s'appliquent depuis le 17 novembre à l'ensemble des départements de l'hexagone et de la Corse :

- claustration ou protection des élevages de volailles par un filet avec réduction des parcours extérieurs pour les animaux ;
- interdiction de rassemblements d'oiseaux (exemples : concours, foires ou expositions) ;
- interdiction de faire participer des oiseaux originaires de ces départements à des rassemblements organisés dans le reste du territoire ;
- interdiction des transports et lâchers de gibiers à plumes ;
- interdiction d'utilisation d'appelants.

Des mesures spécifiques de surveillance et de limitation des mouvements autour des foyers de Haute Corse et des Yvelines ont été mises en place immédiatement pour éviter toute propagation. Des mesures conservatoires sont également prises chez les fournisseurs et acheteurs.

Les premiers éléments d'analyse de la souche H5N8 isolée en Corse montrent une similitude avec l'une des souches qui circule actuellement aux Pays-Bas, laquelle n'a pas de caractère zoonotique (non transmissible à l'homme).

Les acteurs de l'élevage, de la chasse et de l'avifaune sauvage ont été informés de la situation. Julien DENORMANDIE appelle l'ensemble des acteurs professionnels ou non à mettre en place sans délais des mesures de protection contre l'Influenza aviaire.

La consommation de viande, foie gras et oeufs – et plus généralement de tout produit alimentaire – ne présente aucun risque pour l'homme.

En cas de forte mortalité d'oiseaux,

Conservez les cadavres en les isolant et en les protégeant.

Contactez au plus vite votre vétérinaire ou la direction départementale en charge de la Protection des Populations du département.

Contacts

- CA06 : Monique Bassoleil
06 30 49 09 89
mbassoleil@alpes-maritimes.chambagri.fr
- GDS06 : Théo Gaden
06 49 92 38 30 - gds06@reseaugds.com

Bilan des nouvelles mesures BVD

(Diarrhée Virale Bovine)

Le 31 juillet 2019 un arrêté fixe des mesures de lutte visant à l'éradication progressive.

Pour rappel, il est désormais obligatoire de faire dépister un veau à la naissance pour la recherche de la BVD. Même si vous possédez encore des boucles classiques, il ne faut plus les utiliser.

Quelle est la situation dans les Alpes-Maritimes plus d'un an après ?

Plus de 57 % des bovins présents dans le département sont officiellement garantis non IPI (infectés permanents immunotolérants). Ce chiffre est plutôt bon, surtout lorsqu'il est comparé à d'autres départements en PACA.

Une circulation du virus relativement faible

Sur les 372 analyses de boucles réalisées sur un an, à compter du 31 juillet 2019, seuls 2 veaux ont été reconnus IPI.

Cela porte la prévalence actuelle du virus égale à 0,5 %, un chiffre qui doit être pris avec précaution étant donné qu'il n'est basé que sur la moitié des naissances. Un IPI a également été détecté à l'introduction, mais il ne venait pas de la région PACA.

Ces chiffres sont relativement rassurants. Un sondage réalisé sur la campagne 2015-2016, montrait que 65% des cheptels du département possédaient au moins un animal qui avait été en contact avec le virus.

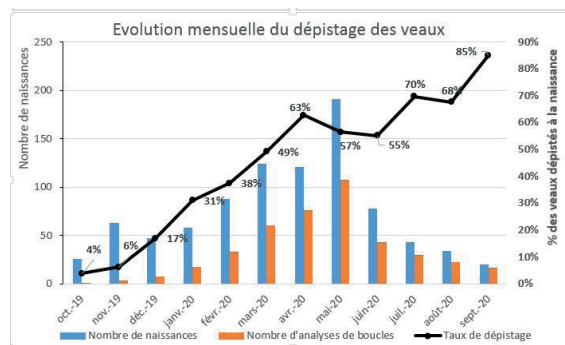
Anticiper les nouvelles mesures

L'éradication de la BVD nécessite l'implication de TOUS les éleveurs bovins. Outre des pertes potentielles liées à la BVD, les contraintes administratives seront de plus en plus lourdes pour les éleveurs ne rentrant pas dans le dispositif.

En effet, dès 2021, il est exigé que tous les bovins montant en estive collective soient garantis non IPI.

Par la suite, toutes les exploitations auront une appellation vis-à-vis de la BVD qui sera inscrite sur les ASDAs (cartes vertes), de la même manière que pour l'IBR.

Avant de monter en alpage, soyez vigilant et assurez-vous que tous vos animaux sont garantis non IPI.



Après déficit du dépistage des veaux à la naissance sur la première partie de l'année, le taux a progressivement augmenté jusqu'au mois d'avril, pour repartir à la hausse à partir de juillet et atteindre les 85 % en septembre. L'objectif est bien d'atteindre 100 % !

Pour rappel, lorsqu'un bovin est certifié non IPI, sa mère l'est également de manière automatique.

LE GDS06 VOUS AIDE DANS VOS DÉMARCHES

• **Vous ne savez pas quels sont les animaux non garantis, Nous vous adressons la liste des bovins non IPI de votre exploitation**

• **Vous souhaitez mettre en place une stratégie pour qualifier les bovins à temps**
Nous pouvons les intégrer à la prophylaxie.

• **Vous devez vendre, acheter ou mettre en pension un bovin, Nous délivrons à la demande les attestations non IPI.**

• **Vous achetez un bovin, Le dépistage de la BVD est pris en charge par le GDS06 afin qu'il soit certifié.**

C'est une petite révolution pour les éleveurs de bovins, la campagne 2020-2021 de la prophylaxie bovine ne comportera pas de dépistage de la tuberculose.

Ce dépistage était jusque-là systématique pour tous les bovins âgés de plus de 12 mois. Cela obligeait notamment le vétérinaire à repasser quelques jours après les prises de sang, et l'éleveur à assurer de nouveau la contention.

Formation

C'est avec regret que nous reportons les formations prévues en fin d'année 2020 : biosécurité porcine, gale/piétin et besnoitiose/BVD.

Nous programmerons de nouvelles sessions dès que le contexte épidémiologique le permettra.



Théo Gaden

04 97 25 76 57

06 49 92 38 30

gds06@reseau-gds.com

Accueil à la ferme et biosécurité : quel compromis ?



Accueil à la ferme, ferme pédagogique : pour le grand public, cela signifie convivialité, partage, proximité avec des animaux...

Caresser les animaux, ramasser des œufs, visiter les bâtiments d'élevage, découvrir l'atelier de transformation fromagère : voilà ce que souhaitent vos visiteurs !

Or, vous êtes soumis à une réglementation stricte en matière d'hygiène, d'autant plus si vous possédez des volailles et des porcs.

Comment faire pour ne pas contaminer l'élevage ?

Comment appliquer la biosécurité ou le guide de bonnes pratiques des ateliers de transformation et accueillir des visiteurs ?

Protéger votre élevage rend l'accueil compliqué... Mais, pas impossible !

Avant d'ouvrir votre exploitation, pourquoi souhaitez-vous faire de l'accueil ?

- **Parce que c'est un plaisir**, un besoin de transmettre... Cela ne se discute pas, c'est un choix profond de votre part. Vous devrez alors tout mettre en œuvre pour le faire à risque minimum!

- **pour augmenter votre revenu**

Analysez, sur les années antérieures, la marge de cette activité, (prix de la visite + retombées sur les ventes, temps de travail) à comparer avec la facilité de mettre en place les mesures de protection. Peut-être vous rendrez vous compte que l'accueil n'est pas si rentable et qu'il peut être abandonné sans mettre en péril la situation financière de l'exploitation.

Les fondamentaux de l'hygiène

- **Séparer** les différentes zones de l'exploitation : la zone d'élevage, la zone professionnelle (agricole autre qu'élevage), la zone « publique » (accueil, vente...). En théorie, ces zones ne doivent pas se chevaucher, être physiquement séparées et desservies par des accès distincts.

- **Tenir un registre** indiquant les personnes autorisées en élevage. En général ce sont les exploitants, les salariés, le vétérinaire, le conseiller... Evidemment, moins il y a de personnes qui sont en contact avec les animaux, moins les risques de contamination sont grands.

- Avant d'accéder à la zone d'élevage ou à l'atelier de transformation, vous devez passer par un sas sanitaire, changer de chaussures, vous laver les mains soigneusement et porter un vêtement dédié à l'élevage.

Et avec le public ?

Toutes les préconisations suivantes ont pour objectif de protéger votre élevage mais concourent aussi à rassurer les visiteurs sur l'hygiène de votre exploitation. Ainsi, vous donnez une image positive et professionnelle de votre exploitation !

1- Programmer les visites

Il est fortement déconseillé d'accueillir ou de faire des visites sans planning prévisionnel. Cela vous demande du temps et bouleverse le travail de la journée. La formule «sans rendez-vous» ne laisse pas la latitude de mettre en place les mesures de sécurité et d'hygiène adaptées.

2 - Prévoyez vos pédiluves !

Le bac rempli de solution désinfectante est à mettre en place à l'arrivée des visiteurs et à changer autant que préconisé sur la notice du produit. Si cela est possible, disposer un pédiluve devant chaque bâtiment, ainsi qu'un flacon de gel hydro alcoolique

3 - Indiquer aux visiteurs des règles impératives

Vous vous réservez le droit d'annuler la visite si vos visiteurs dérogent aux règles! Précisez, au moment du rendez-vous et sur vos outils de communication, que vos visiteurs doivent avoir des chaussures adaptées pour le pédiluve. Prévoyez quand même une petite réserve de surbottes plastiques et des charlottes.

4 - Accueillez vos visiteurs dans une zone «tampon»

Cette zone d'accueil équipée (savon, eau chaude, essuie tout ou gel hydroalcoolique) permet de se laver les mains et d'expliquer les règles à suivre pendant la visite.

5 - Organiser un circuit de visite

Il peut être matérialisé au sol (avec une bombe de chantier par exemple) en se rappelant un principe simple : avancer du plus propre vers le plus sale, des animaux les plus jeunes vers les plus âgés.

Vos visiteurs iront voir les ruminants avant les volailles et celles-ci avant les palmipèdes! Aussi , même si ce n'est pas très « commercial », il vaut mieux montrer la fromagerie en premier, si elle est prévue dans le circuit.

6 - Equiper les bâtiments de « couloirs » de circulation

Bien évidemment, ne pas laisser les visiteurs au milieu des animaux, non seulement pour la biosécurité mais aussi pour éviter tout accident !



La formule «mini ferme»

Vous pouvez créer une zone dédiée à l'accueil accueillant quelques animaux avec un enclos à volailles, un ou deux lapins, quelques chèvres ou brebis dociles.

Cette zone étant bien distincte des bâtiments d'exploitation, les visiteurs ne vont donc jamais dans ces derniers, les animaux ici présents ne retournent jamais dans les bâtiments d'élevage de production.

⇒ Avantage : délimitation spatiale de l'activité, risque nul pour le reste de l'exploitation.

⇒ Inconvénient : pas toujours possible, demande un petit investissement et du temps pour alimenter les animaux, nettoyer les bâtiments....., «mini ferme» pas représentative d'une exploitation réelle.

Vous pouvez aussi choisir de ne faire visiter qu'un atelier et montrer les autres animaux au pré, depuis la route ou le chemin !

⇒ Avantage : limitation du risque (il faut quand même appliquer toutes les mesures).



Vos élus vous représentent

OCTOBRE 2020

- 1er CRA PACA réunion des présidents sur le plan de relance | M. Dessus
- 2 Conseil régional PACA : comité filière apiculture | A. Brion
CRA PACA : Directoire | M. Dessus
Tempête Alex, mise en place d'une cellule de crise permanente 7j/7j.
- 6 AG Caisse locale de GROUPAMA Nice | M. Dessus
- 9 Commission « Construction CA 06 » | M. Dessus, J.P. Frère, J. Coche, J. Sergi, P. Le Lous, A. Mège.
- 16 Préfecture/DDTM : réunion cellule de crise | M. Dessus, J.P. Frère.
- 19 CRA PACA : commission régionale foncier urbanisme aménagement du territoire | J.F. Frère
- 21 APCA : Conseil d'administration | M. Dessus
DDTM : CDNPS | J.P. Frère, C. Vincenti

- 4 Réunion avec le Préfet Pelletier Intempéries Alex | M. Dessus, J.P. Frère
- 6 CRA PACA : Directoire | M. Dessus
- 10 Bureau CA 06 | Elus Bureau
CA 06 : Commission « Construction » | M. Dessus, J.P. Frère, A. Mège, P. Le Lous, G. Sergi
- 18 APCA : Conseil d'administration | M. Dessus
CDNPS | JP Frère
- 19 DDTM : Commission mixte pâturages | C. Krzmic
- 20 Bureau CRA PACA | M. Dessus, J. Coche
MRE : Assemblée générale | S. Pélissero
- 26 CA 06 : Forum Installation (3 webinaires) | J. Coche
Session APCA | M. Dessus
CRA PACA : Commission régionale Promotion | C. Bagnato
- 30 CRA PACA Comité Orientation Transmission Installation | J.Coche
Session de la CRA PACA | M. Dessus, J. Coche, C. Bagnato, C. Vincenti

NOVEMBRE 2020

- 3 DDTM : CDPENAF | J.P. Frère



PLAN DE RELANCE

Transition agricole, alimentation et forêt

Déposer ma demande d'aide et accéder à la télé-procédure, sur notre site internet !



Depuis le 4 janvier 2021, 2 appels à projets «agroéquipements» sont ouverts :

- Aide aux investissements pour le renouvellement des agroéquipements pour réduire ou optimiser l'usage des produits phytosanitaires.
- Aide en agroéquipements pour protéger et améliorer la résilience des exploitations face aux aléas climatiques (gel, grêle, sécheresse, vent, cyclone, ouragan, tornade)

Le mot de la Comm

- Recevez votre bulletin en ligne interactif pour découvrir encore plus d'actualités, des vidéos.

Inscription : Sandrine Suissa - 06 28 79 67 69
ssuissa@alpes-maritimes.chambagri.fr



VIDEO

sujet ayant fait l'objet d'une vidéo. Cliquez sur la caméra pour activer la vidéo sur notre version en ligne

Suivez notre actualité

Ces pictos sont interactifs sur notre version en ligne !



<https://paca.chambres-agriculture.fr/ca06/>



chambre d'agriculture des alpes-Maritimes



chambre agriculture 06



CONSULTEZ GRATUITEMENT LA MÉTÉO LOCALE
HAUTE PRÉCISION SUR **pleinchamp.com**
OU EN TÉLÉCHARGEANT L'APPLI.

